



2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

CONSEILS ET ASTUCES

- Prendre le temps de bien **lire le MEMODéchet**.
- Profiter de **ramener au magasin** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Choisir les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc).
- Autant que possible, **laisser sur place les emballages** des achats.
- Composter les déchets organiques.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- A l'achat de certains articles, une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix et couvre les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc).
- La **taxe de déchet annuelle** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Coin TROC

Un coin troc est à disposition dans l'enceinte de la déchetterie. Les objets déposés sont conservés pendant un mois avant d'être définitivement jetés.

Contact et infos

Contact déchetterie

Administration communale
Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 29
environnement@cheyres-chables.ch
www.cheyres-chables.ch

Compostière Le Péchau

Déchets verts
Rte de Mussillens 91
1474 Châbles
026 663 56 60
www.lepechau.ch

Déchetterie à domicile

L'entreprise **OUST** évacue vos déchets contre paiement
Chemin du Bel-Air 33
1470 Estavayer-le-Lac
026 588 00 06
info@oust.ch
www.oust.ch

Rappel de BON SENS

Il est **strictement interdit** de déposer les sacs à ordures dans les poubelles publiques ou tout déchet dans la nature, ainsi que de brûler les déchets.

CHIEN

Promener son chien en respectant les endroits où sa présence n'est pas autorisée. Ramasser ses déjections au moyen des sachets prévus à cet effet qui sont à jeter dans les Robidogs répartis judicieusement le long des sentiers de nos deux villages.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Lac de Neuchâtel




Légende

-  Déchetterie et compacteur Cheyres
-  Robidog





Légende

-  Compacteur Châbles
-  Robidog
-  Compostière privée



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères payants
Tout déchet ménager qui entre dans un sac poubelle de 35,60 ou 110 litres s'élimine dans un des compacteurs de la commune (un dans chaque village).



Papier et carton
Les journaux, papiers et prospectus sont à déposer en vrac dans la benne à papier. Les cabas, livres et cartons pliés et sans plastique sont à éliminer dans la benne à carton.



Déchets inertes (petites quantités)
Articles isolés : à éliminer dans la benne des déchets inertes (porcelaine, poterie, miroirs, cendres de cheminée, gravats, restes de charbon de bois etc..).



Capsules Nespresso (aluminium)
Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à la déchetterie. Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers.



PET
Bouteilles et récipients en PET uniquement. Rapportez de préférence les bouteilles PET dans les commerces qui les vendent.



Fenêtre (cadre et verre)
Pour leur élimination, **séparez** le bois du verre et déposez le matériel séparément dans les bennes correspondantes.



Flacons en plastique avec bouchon
Les bouteilles de lait, d'huile, de sauce, flacons de produits pour le corps, le linge ou l'entretien transparents ou de couleurs claires.



Huiles minérales et végétales
A éliminer dans les containers à disposition. Si besoin demandez des précisions à l'employé de la déchetterie.



Déchets compostables ménagers
A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, gazon, feuilles litières de chats, etc).



Médicaments
A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procèdera à leur élimination.

Les plastiques mous (sacs)



Verre
Les bouteilles et bocaux en verre de toutes les couleurs, de tout calibre sans bouchon ni couvercle sont à éliminer dans la benne destinée au verre.



Appareils électriques et électroniques
A ramener en priorité aux commerces/revendeurs. A déposer dans la benne destinée aux appareils électriques. Les chauffe-eaux sont taxés.



Déchets de jardin
Les branches, gazon et tailles de haies sont à éliminer à la compostière privée partenaire. Votre carte magnétique donne accès à la compostière.



Tubes lumineux (néon) / LED
A ramener de préférence dans les commerces spécialisés. L'employé vous indiquera l'emplacement prévu à la déchetterie.



Sagex
Les petites pièces telles que barquettes alimentaires, chips de sagex sont à éliminer dans les sacs poubelles. Les grandes pièces sont à mettre aux encombrants.



Ferraille (objets métalliques)
Tous les objets et pièces métalliques, de toute sorte et dimension tels que treillis, vélos, casseroles, visser, barres et tiges en fer, etc dépourvus de toute matière non métallique.



Peintures
Sont des déchets spéciaux, renseignez-vous auprès de l'employé de la déchetterie.



Véhicules payants
Les pneus avec ou sans jantes et les batteries sont récupérés contre paiement d'une taxe. Les moteurs ne sont pas repris. Adressez-vous à votre garagiste.



Litière de chat
A éliminer dans les déchets verts.



Textiles et chaussures
Les chaussures, vêtements et tissus, propres et en bon état, conditionnés dans un sac plastique fermé à mettre dans la benne de la Croix Rouge.



Déchets de chantier payants
Ne sont pas repris. A éliminer auprès d'une entreprise spécialisée à vos frais.



Piles et accumulateurs
A ramener de préférence dans les commerces qui les vendent ou remettez-les à l'employé de la déchetterie. **Aucune pile ne doit trouver sa place dans un sac poubelle.**



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)
Boîtes de conserve ou de boisson, feuille d'aluminium, sprays vides, débarrassés de leur papier et rincés, les cannettes en alu écrasées dans la benne aluminium et fer blanc.



Déchets spéciaux des ménages
Restes de peinture, solvants et autres matières toxiques, cartouches d'encre, produits de traitement, produits chimiques, etc. Renseignez-vous auprès de l'employé de la déchetterie.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Sont considérées comme déchets spéciaux.



Déchets encombrants combustibles
Mobilier usagé, bois imprégné, cadres de fenêtres (sans verre), tapis, bâches, matelas, etc trouvent leur place dans la benne des encombrants.



Bois
Le bois naturel, verni, ou peint (exclu les bois traités chimiquement), les planches, les palettes, les piquets, le mobilier usager démonté et déposé des éléments métalliques.



Verre plat
Les miroirs et vitrages sont à éliminer dans la benne des inertes.



Dépouilles d'animaux
A déposer dans un centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. La liste des centres est consultable le site internet sanima.ch.



Couche-culotte
Conditionnées dans des sacs plastiques transparents et résistants.



COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

Les déchets : une affaire personnelle

Les objectifs prioritaires de la gestion de déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique. Avec votre implication personnelle et un tri efficace, chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- Le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- Une taxe annuelle de déchetterie et une taxe au poids raisonnable

Incinération des déchets

L'incinération en plein air des déchets de n'importe quelle nature est interdite.

Des exceptions peuvent être tolérées uniquement pour les déchets naturels provenant des champs et des jardins aux conditions de l'art.26 OPair (voir règlement).

Principe de base des coûts de la déchetterie

L'article 15 du « Règlement relatif à la gestion des déchets » dit que les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses occasionnées par les frais de fonctionnement du service de collecte et par les équipements d'élimination des déchets.

Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes pondérales (taxe au poids).

Taxe annuelle de déchetterie :

Taxe de base pour les adultes : est considéré adulte toute personne résidant dans la commune au 1^{er} janvier de sa 19^{ème} année.

- Taxe forfaitaire de CHF 50.- TTC par adulte.
- La taxe est multipliée par 3 pour les résidences secondaires.

Taxe au poids :

- La taxe au poids est fixée pour tous les déchets ménagers à CHF 0,40 par kg TTC.

Remarque : le dépôt des déchets verts à la compostière de Châbles est compris dans la taxe de base.

La commune de Cheyres-Châbles



COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

Carte magnétique

Chaque ménage reçoit une carte magnétique donnant accès aux compacteurs à ordures ménagères, ainsi qu'à la compostière privée partenaire. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 20.00.

Elle se recharge à l'automate à disposition 24h/24 dans chaque village.

Ordures ménagères

Elles peuvent être déposées dans les bennes compactantes 24h/24 et 7j/7. Pour l'emplacement des bennes, se référer au plan.

Site de la déchetterie

Horaires printemps/été

Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30/13h30-15h

Horaires automne/hiver

Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie ;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Compostière privée partenaire

Horaires pour le déchargement des déchets verts

Lu – Sa 06h30-19h00

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDEF que nous remercions.

La commune de Cheyres-Châbles